



Bulletin Officiel

N° 4669 Jeudi 21 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SERVICOM – AGO – AGE - 3

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 4

PROJET DE RESOLUTIONS

SERVICOM – AGE – 5

SERVICOM – AGO – 6-7

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 8-9

COURBE DES TAUX

10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11-12

ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELS ARRETEES AU 30/06/2014

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2014**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM porte à la connaissance de ses actionnaires que ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire se tiendront le mercredi 08 septembre 2014 respectivement à 15 et 16 heures , à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sise à Bvd. principal Rue du Lac Turkana. 1053 LES BERGES DU LAC, TUNIS - TUNISIE , à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013, en dehors des délais réglementaires ;
2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé ;
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice ;
8. Fixation des jetons de présence ;
9. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC ;
10. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés ;
11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
12. Administration de la société ;
13. Pouvoirs.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Changement de l'adresse du siège social ;
2. Mise à jour corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi **12 septembre 2014 à 9h30 du matin** à Hôtel EL MECHTEL–GOLDEN TULIP sis à Avenue Ouled Haffouz 1005 El Omrane Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2013 ;
- Fixation des primes spécifiques à quelques membres du Conseil d'Administration;
- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- Approbation des conventions réglementées.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société SERVICOM

Siège Social : Siège social : Cité Ishbilia, Kairouan 3100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 08 septembre 2014.

▪ **PREMIERE RESOLUTION – Changement de l'adresse du siège social**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à : «Immeuble Zemni, 3^{ème} Etage Centre Urbain Nord 1080 – Tunis ».

▪ **DEUXIEME RESOLUTION – Mise à jour des statuts**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : « siège social »

Le siège social est fixé au : **Immeuble Zemni, 3^{ème} Etage Centre Urbain Nord 1080 – Tunis.**

▪ **TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société SERVICOM

Siège Social : Siège social : Cité Ishbilila, Kairouan 3100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 08 septembre 2014.

▪ **PREMIERE RESOLUTION – Ratification du retard de la tenue de l'AGO**

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos en 31/12/2013 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

▪ **DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes individuels clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 443 956 DT et un total bilan de 34 408 362 DT.

▪ **TROISIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2013.

▪ **QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 1 869 596DT (résultat net part du Groupe).

▪ **CINQUIEME RESOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 443 956 DT en résultats reportés.

▪ **SIXIEME RESOLUTION – Attribution des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, décide d'attribuer aux administrateurs un montant de 1.250 Dinars net chacun en tant que jetons de présence au titre l'exercice 2013.

▪ **SEPTIEME RESOLUTION – Approbations des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions et les opérations autorisées par le conseil d'administration et entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Suite -

▪ **HUITIEME RESOLUTION – INFORMATION DES FONCTIONS OCCUPEES PAR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET LES AUTRES ADMINISTRATEURS AU NIVEAU D'AUTRES SOCIETES**

1/ En application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société Servicom, monsieur Majdi Zarkouna informe les actionnaires que les membres du conseil d'administration l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés.

2/ En application des dispositions du paragraphe premier de l'article 209 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe les actionnaires que le président directeur général l'a informé des fonctions qu'il occupe dans d'autres sociétés.

L'assemblée donne acte aux administrateurs et au président directeur général et déclare qu'elle a été informée des fonctions de direction qu'ils déclarent occuper dans d'autres sociétés.

▪ **NEUVIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à son terme du mandat de commissariat aux comptes du cabinet BDO et après en avoir délibéré, décide nommer la société « Cabinet MS Louzir member de Deloitte TTL» représentée par Mr Mohamed LOUZIR, en qualité de commissaires aux comptes chargé de remplir la mission conférée par la loi et les statuts et ce pour un mandat qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

▪ **DIXIEME RESOLUTION – Administration de la Société**

Constatant que le mandat de tous les administrateurs est arrivé à son terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la composition suivante du conseil d'administration :

Nom	Mandat
Majdi Zarkouna	2014 – 2016
Mourad Dimassi	2014 – 2016
Skander HANDOUS	2014 – 2016
Roberto Quaglia	2014 – 2016
Kamel REKIK	2014 - 2016
MPEFIII	2014 - 2016

▪ **ONZIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'obligations convertibles en actions

NOTICE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS RESERVEE A LA SOCIETE LEO HOLDING LIMITED
filiale de la société Abraaj Investment Management Limited

DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

Conformément aux dispositions des articles 164 et 329 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les bases de conversion, l'AGE du 18 juin 2014 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions, réservé à LA SOCIETE LEO HOLDING LIMITED filiale de la société Abraaj Investment Management Limited

SOCIETE EMETTRICE : l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, société anonyme au capital social de **12.000.000 DT**, inscrite au registre du commerce au tribunal de 1^{ère} instance de Ben Arous sous le n° **B142421997**, son siège social sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous.

Montant de l'emprunt obligataire : vingt cinq millions de Dinars Tunisiens (**25.000.000 DT**).

Objet Social: la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : deux exemplaires du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2014 ont été déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 01/08/2014 sous le numéro 201436556 et dont un extrait a été publié au JORT et dans deux quotidiens.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : deux cent cinquante mille (**250.000**) obligations d'une Valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (**100 DT**) chacune totalisant un montant global de vingt cinq millions de Dinars Tunisiens (**25.000.000 DT**).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Obligations : les obligations seront nominatives.

Cessibilité des obligations convertibles en actions : librement cessibles

Période de souscription : La souscription des obligations objet de l'émission d'obligations pourra être réalisée durant un délai de trente (**30**) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. .

Il est précisé que ce délai de trente jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Taux d'intérêt : **8,25%** par an, payable annuellement, à terme échu, en numéraire.

Date de remboursement : à défaut de conversion, les obligations seront remboursées par la Société le sixième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Période de conversion : à tout moment à compter de la date de clôture de souscription et jusqu'à 90 jours avant le sixième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Actions à émettre en conversion des obligations : Les obligations seront convertibles en Actions nouvelles de la Société.

La parité de conversion des obligations sera déterminée par référence au Taux de Réalisation du Business Plan (2014-2019) de la Société.

Le « Taux de Réalisation du Business Plan » désigne (i) en cas d'exercice du droit de conversion durant l'année 2014 : 100 %, (ii) en cas d'exercice du droit de conversion durant l'année 2015 : l'EBITDA consolidé de la Société durant l'année 2014 divisée par l'EBITDA prévisionnel de l'année 2014 figurant dans le Business Plan et (iii) en cas d'exercice du droit de conversion à partir du 1er janvier 2016 : la somme des EBITDA consolidés de la Société durant les deux derniers exercices précédents l'année au cours de la laquelle le Souscripteur a adressé à la Société la notification de conversion divisée par la somme des EBITDA prévisionnels de ces deux exercices figurant dans le Business Plan.

La parité de conversion des obligations est mesurée par le pourcentage d'actions de la Société qui résultera de la conversion de la totalité des obligations et sera calculée selon la formule suivante :

- Suite -

Le pourcentage d'actions = montant de l'Emprunt/ (Valeur des Fonds Propres + montant de l'Emprunt).

Le montant de l'Emprunt = **25.000.000 Dinars Tunisiens**.

La Valeur des Fonds Propres est calculée en fonction du Taux de Réalisation du Business Plan.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est supérieur ou égal à **100 %**, la conversion des obligations se fera sur la base d'une valorisation des fonds propres égale à **110.000.000** de Dinars Tunisiens et le pourcentage d'actions qui résultera de cette conversion sera alors de **18,52%**.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est supérieur ou égal à **90%** et strictement inférieur à 100%, alors la Valeur des Fonds Propres servant de base pour la conversion des obligations sera déterminée selon la formule suivante :

Valeur des Fonds Propres = 110.000.000 Dinars Tunisiens * Taux de Réalisation du Business Plan ;

Etant précisé que si cette formule donne un résultat inférieur à **103.000.000** Dinars Tunisiens, la Valeur des Fonds Propres sera de 103.000.000 Dinars Tunisiens, qui est donc une valeur plancher.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est inférieur à **90 %**, la conversion des obligations se fera sur la base d'une valeur de **90.000.000** de Dinars Tunisiens et le pourcentage d'actions de la Société qui résultera de la conversion de la totalité des obligations sera égal à **21,74 %**.

Durant l'exercice social au cours duquel la conversion des Obligations en actions nouvelles intervient, le Souscripteur pourra à sa seule discrétion choisir de recevoir le paiement des intérêts pour l'intégralité de l'exercice social ou les dividendes liés aux résultats réalisés durant ledit exercice social. Pour lever toute ambiguïté, le Souscripteur ne pourra pas percevoir à la fois des dividendes et des intérêts relatifs à la même période.

Il est convenu que les conditions de conversion seront ajustées de bonne foi par la Société en accord avec le Souscripteur en cas d'émission de nouvelles actions par la Société ainsi qu'en cas de fusion, d'acquisition d'entreprises ou de lancement de nouveau projet non envisagés par le Business Plan.

Modalités de conversion des OCA

a) **Droit de conversion**

L'Obligataire sera en droit de notifier sa décision de convertir les OCA à tout moment à compter de la Date de Clôture des Souscriptions et jusqu'à 90 jours avant le sixième anniversaire de la Date de Clôture des Souscriptions.

b) **Notification de Conversion**

La décision de l'Obligataire de convertir le montant en principal des OCA fera l'objet d'une notification de conversion (la « **Notification de Conversion** ») adressée à la Société. En outre, l'Obligataire devra opter, dans la Notification de Conversion, entre les deux possibilités alternatives et non cumulatives suivantes :

- (i) convertir les OCA en actions ayant une date de jouissance au **1^{er} janvier** de l'année de la conversion (y compris le droit à dividendes), auquel cas les OCA ne produiront pas - au titre de cette année - l'intérêt annuel de **8,25 %** ; ou
- (ii) convertir les OCA en actions ayant une date de jouissance au **1^{er} janvier** de l'année suivant celle de la conversion (y compris le droit à dividendes), auquel cas les OCA produiront - au titre de l'année de conversion - l'intérêt annuel de **8,25%** sur l'ensemble de cette année, et ce quelque soit la date effective de conversion.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : actions ordinaires

Exigibilité anticipée : En cas de survenance de l'un des cas de défaut listés ci-après (les « **Cas de Défaut** »), de l'Obligataire pourra - à tout moment - notifier à la Société l'exigibilité immédiate des sommes dues au titre des OCA en principal et intérêts.

La Société devra procéder au paiement desdites sommes dans un délai maximum de cent vingt (**120**) jours à compter de la date de notification de l'exigibilité anticipée (la « **Date d'Exigibilité Anticipée** »).

Cas de défaut

Chacun des événements figurant ci-après constitue un Cas de Défaut :

- (i) La Société est et reste défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due au titre des OCA en principal, intérêts, commissions, frais ou accessoires pendant un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'exigibilité initiale ; ou
- (ii) Le non-respect par la Société de l'un de ses engagements au titre de l'émission d'OCA dans la mesure où il n'a pas été remédié à ce non respect, en ce qui concerne les engagements auxquels il peut être remédié, à l'expiration d'un délai de trente (**30**) jours suivant la réception par la Société d'une notification de l'Obligataire.
- (i) Ouverture à l'encontre de la Société d'une quelconque procédure collective dont notamment (a) une liquidation anticipée de la Société, qu'elle soit amiable ou judiciaire ou (b) l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société ou (c) une dissolution, une cessation d'activité ou une cession totale de la Société et ce, sans préjudice des dispositions impératives de la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

Conditions particulières : des intérêts de retard additionnels de 8 % l'an en cas de défaut de paiement par la Société.

Etablissements domiciliaires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des **OCA ASSAD** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la société **LEO HOLDING LIMITED**, filiale d'Abraaj. L'émission d'obligations convertibles en actions sera donc réservée à la société **LEO HOLDING LIMITED**.

But de l'émission : financer dans les meilleures conditions son programme d'investissement prévu pour la période 2014-2018 et bénéficier de l'expérience du fonds Abraaj et de son réseau en Afrique.

Marché des titres : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisiens ou étrangers.

Garantie : Les OCA ne sont assorties d'aucune garantie, elles constitueront des engagements non assortis de garantie de la part de l'émetteur et viendront au même rang que les dettes et engagements chirographaires de l'émetteur.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 21 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,045%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,033%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,018%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,007%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,998%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,984%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,978%	1 010,595
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,972%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,960%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,949%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	4,894%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,934%	1 000,573
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,082%	1 003,306
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,292%	895,407
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,353%	997,526
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 031,291
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,251
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	986,012
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	780,743
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	983,050
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,769
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,764
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,335
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,989

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,220	151,234		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,339	13,341		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,374	1,374		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,029	37,032		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,312	50,316		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,819	154,164		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,070	550,475		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,310	110,357		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,542	121,756		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,610	117,657		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,782	111,717		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,543	87,021		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,514	127,001		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,389	90,301		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,637	106,408		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,696	1 384,932		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,693	2 263,234		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,471	103,119		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,210	101,718		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,174	126,045		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 184,604	1 183,983		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,411	119,465		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,522	15,433		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 240,316	5 213,200		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 120,467	5 096,519		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,190	2,191		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,925	1,926		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,055		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,891	106,903
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,599	102,608
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,546	104,557
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,218	101,229
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,243	102,255
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,521	105,531
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,713	102,724
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,627	101,637
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,945	101,954
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,707	103,715
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,850	100,859
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,814	102,823
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,795	102,805
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,225	105,236
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,142	104,153
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,121	102,130
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,235	101,246
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,266	103,277
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,244	101,256
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,367	102,377
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,603	103,613
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,055	101,067
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,116	102,127
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,667	103,676
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,015	101,025
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,397	10,398
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,534	101,544
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,495	102,506

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,944	100,018
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,233	64,373
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,771	140,742
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 399,952	1 399,622
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,181	108,275
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,249	106,341
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,972	80,154
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,687	16,696
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,556	259,072
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,309	31,293
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 247,895	2 251,401
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,451	74,704
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,147	56,203
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,395	99,440
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,549	109,627
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,073	95,158
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,261	11,275
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,967	11,993
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,173	15,233
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,983	14,025
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,971	12,005
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,669	10,708
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,416	10,433
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,633	10,633
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,202	119,204
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,528	121,554
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,303	10,280
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,198	101,568
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,577	19,623
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,117	72,386
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,768	75,079
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,956	96,020
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,230	84,919
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,767	94,763
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,476	101,487
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,492	9,501
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,540	7,542
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,095	97,018
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,665	96,976
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,530	128,288
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,941	9,934
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,778	115,775
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,894	116,936
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,804	100,852
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,751	99,681
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,814	176,421
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,939	161,424
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,823	140,969
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 340,854	9 367,233
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,942	17,919
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,122	127,877
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 470,016	1 468,713
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,528	101,038
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,417	85,103
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,331	112,941
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 471,987	8 472,553
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,644	8,589
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,501	8,455

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 Juin 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 453 288 Dinars et un bénéfice net de la période de 5 310 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 22 Juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 134 409,073	1 173 843,961	1 077 321,424
a- Actions et droits rattachés		463 630,245	460 554,275	410 028,048
b- Obligations et valeurs assimilées		670 778,828	713 289,686	667 293,376
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	318 370,178	309 155,216	297 207,050
a- Placements monétaires		144 472,577	145 107,802	147 582,024
b- Disponibilités		173 897,601	164 047,414	149 625,026
AC3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	508,384	220,424	120,986
TOTAL ACTIF		1 453 287,635	1 483 219,601	1 374 649,460
<u>PASSIF</u>		<u>10 767,377</u>	<u>14 341,730</u>	<u>17 123,874</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	4 855,912	4 863,273	3 786,571
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	5 911,465	9 478,457	13 337,303
<u>ACTIF NET</u>		<u>1 442 520,258</u>	<u>1 468 877,871</u>	<u>1 357 525,586</u>
CP 1 <u>Capital</u>	3.7	1 437 592,467	1 464 606,738	1 340 997,638
CP 2 <u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>4 927,791</u>	<u>4 271,133</u>	<u>16 527,948</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,911	1,922	1,819
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 919,880	4 269,211	16 526,129
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 453 287,635	1 483 219,601	1 374 649,460

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	15 834,078	23 551,422	11 883,386	18 740,348	46 530,014
	Dividendes		8 040,200	8 040,200	4 489,500	4 489,500	15 862,500
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 793,878	15 511,222	7 393,886	14 250,848	30 667,514
PR2	Revenus des placements monétaires	3.2	1 337,090	2 792,136	1 185,980	2 781,764	5 255,986
	Total des revenus des placements		17 171,168	26 343,558	13 069,366	21 522,112	51 786,000
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	-3 188,565	-6 249,337	-3 349,116	-6 715,183	-13 096,512
	Revenu net des placements		13 982,603	20 094,221	9 720,250	14 806,929	38 689,488
CH2	Autres charges	3.10	-7 682,530	-15 082,666	-5 330,659	-10 509,813	-21 279,750
	Résultat d'exploitation		6 300,073	5 011,555	4 389,591	4 297,116	17 409,738
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-91,675	-91,675	-27,905	-27,905	-883,609
	Sommes distribuables de la période		6 208,398	4 919,880	4 361,686	4 269,211	16 526,129
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		91,675	91,675	27,905	27,905	883,609
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-19 171,709	9 201,524	-26 466,354	562,290	-37 973,727
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		18 940,543	18 939,983	9 541,714	29 191,633	22 972,487
	Frais de négociation		-758,729	-767,786	-633,350	-1 104,136	-2 472,194
	Résultat net de la période		5 310,178	32 385,276	-13 168,399	32 946,903	-63,696

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>5 310,178</u>	<u>32 385,276</u>	<u>-13 168,399</u>	<u>32 946,903</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	6 300,073	5 011,555	4 389,591	4 297,116	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-19 171,709	9 201,524	-26 466,354	562,290	-37 973,727
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	18 940,543	18 939,983	9 541,714	29 191,633	22 972,487
d- Frais de négociation	-758,729	-767,786	-633,350	-1 104,136	-2 472,194
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>69 969,614</u>	<u>69 969,614</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	69 969,614	69 969,614	0,000	0,000	0,000
- Capital	70 100,000	70 100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-878,892	-878,892	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	748,506	748,506	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	0,000	0,000	41 981,507	41 981,507	120 323,193
- Capital	0,000	0,000	41 400,000	41 400,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	156,935	156,935	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	424,572	424,572	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	57 919,574	84 994,672	-69 109,882	-22 994,580	-134 346,865
<u>a- En début de période</u>	1 384 600,684	1 357 525,586	1 537 987,753	1 491 872,451	1 491 872,451
<u>b- En fin de période</u>	1 442 520,258	1 442 520,258	1 468 877,871	1 468 877,871	1 357 525,586
<u>a- En début de période</u>	13 790	13 790	14 986	14 986	14 986
<u>b- En fin de période</u>	14 491	14 491	14 572	14 572	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	99,545	99,545	100,801	100,801	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,35%	4,71%	-3,40%	4,47%	-0,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% l'Actif
<u>Actions,</u>		<u>418 954,829</u>	<u>462 243,045</u>	<u>31,80%</u>
ARTES	4 000	24 768,720	29 776,000	2,05%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	64 239,000	4,42%
BIAT	758	40 387,001	47 375,000	3,26%
CARTHAGECEMENT	30 000	98 075,000	92 610,000	6,37%
LANDOR	2 000	11 460,000	11 600,000	0,80%
MONOPRIX	2 225	31 652,510	51 798,000	3,56%
SFBT	3 768	45 393,950	56 146,968	3,86%
SOTIPAPIER	4 800	27 360,000	27 883,200	1,92%
SOTRAPIL	2 322	20 475,800	20 781,900	1,43%
SOTUVER	3 700	25 469,000	23 317,400	1,60%
TAWASOL	14 588	16 046,800	16 046,800	1,10%
TLS	59	1 224,250	1 256,110	0,09%
TPR	4 393	15 666,456	19 412,667	1,34%
<u>Droit</u>		<u>1 271,600</u>	<u>1 387,200</u>	<u>0,10%</u>
SPL 14	2 312	1 271,600	1 387,200	0,10%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>490 199,326</u>	<u>499 646,390</u>	<u>34,39%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	40 192,148	2,77%
ATL2009/3	1 000	20 000,000	20 411,123	1,40%
ATTIJARI LEASE 20	1 100	110 000,000	113 729,754	7,83%
BHSUB07	200	4 035,326	4 142,212	0,29%
BNASUB09	1 700	113 305,000	114 444,879	7,87%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	43 471,743	2,99%
CIL2013/1-A 7%	400	40 000,000	41 270,356	2,84%
SIHM 2008	1 000	40 000,000	41 638,400	2,87%
UBCI 2013	800	80 000,000	80 345,775	5,53%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>165 820,000</u>	<u>171 132,438</u>	<u>11,78%</u>
BTA022015	20	20 000,000	20 441,863	1,41%
BTA082022	50	47 700,000	49 688,383	3,42%
BTA102015	100	98 120,000	101 002,192	6,95%
TOTAL		1 076 245,755	1 134 409,073	78,07%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
<u>Revenus des Actions</u>	<u>8 040,200</u>	<u>8 040,200</u>	<u>4 489,500</u>	<u>4 489,500</u>	<u>15 862,500</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 793,878</u>	<u>15 511,222</u>	<u>7 393,886</u>	<u>14 250,848</u>	<u>30 667,514</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 632,439	2 894,899	3 101,479	5 728,768	10 445,645
Revenus des obligations privées	6 161,439	12 616,323	4 292,407	8 522,080	20 221,869
TOTAL	15 834,078	23 551,422	11 883,386	18 740,348	46 530,014

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 318 370,178 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	144 472,577	145 107,802	147 582,024
Disponibilités		173 897,601	164 047,414	149 625,026
Total		318 370,178	309 155,216	297 207,050

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	144 472,577	9,94%
Total placement BTCT			142 831,297	144 472,577	9,94%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Intérêts des bons de trésor	1 337,090	2 792,136	1 185,980	2 781,764	5 255,986
TOTAL	1 337,090	2 792,136	1 185,980	2 781,764	5 255,986

3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 - Autres actifs :

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	508,384	220,424	120,986
	RS sur BTA	508,384	220,424	120,986

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 855,912	4 863,273	3 786,571
	Frais de gestionnaire	478,286	502,364	145,704
	Frais de dépositaire	692,072	370,228	706,743
	Frais de distributeurs	3 685,554	3 990,681	2 934,124

3.6 - Autres créiteurs divers:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créiteurs divers	5 911,465	9 478,457	13 337,303
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	2 736,000	0,000
	Redevance CMF	118,210	120,720	115,638
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	14 198,545	9 632,820	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-8 405,290	-3 011,083	13 221,665

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres rachetés	0
Capital au 30/06/2014	
* Montant en nominal	1 449 100
* Nombre de titres	14 491
* Nombre d'actionnaires	12

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à 84 994,672 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/06/2014 est de 14 491 contre 13 790 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2013	1 340 997,638	1 340 997,638
Souscriptions de la période	70 100,000	70 100,000
Rachats de la période	0,000	0,000
Autres mouvements	26 494,829	31 422,620
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 201,524	9 201,524
- Variation des plus ou moins values réalisées sur cession de titres	18 939,983	18 939,983
- Frais de négociation.	-767,786	-767,786
- Régularisation des sommes non distribuables	-878,892	-878,892
- Sommes distribuables		4 927,791
Capital fin de période au 30/06/2014	1 437 592,467	1 442 520,258

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2014 s'élèvent à 4 927,791 DT contre 4 271,133 DT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,911	1,922	1,819
Résultat d'exploitation	5 011,555	4 297,116	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-91,675	-27,905	-883,609
Total	4 927,791	4 271,133	16 527,948

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
CH 1 Charges de gestion des placements	3 188,565	6 249,337	3 349,116	6 715,183	13 096,512
Rémunération du gestionnaire	478,286	937,402	502,364	1 007,279	1 964,488
Rémunération du dépositaire	354,286	694,372	372,128	746,140	1 455,183
Rémunération des distributeurs	2 355,993	4 617,563	2 474,624	4 961,764	9 676,841

3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
CH 2 Autres charges	7 682,530	15 082,666	5 330,659	10 509,813	21 279,750
Redevance CMF	354,286	694,372	372,128	746,140	1 455,183
Services bancaires et assimilés	189,749	189,749	115,511	130,853	399,256
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,011
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 138,495	14 198,545	4 843,020	9 632,820	19 425,300

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 214 391 876 dinars et un bénéfice net de la période de 1 872 214 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 22 Juillet 2014
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	153 938 328,757	163 860 306,488	154 516 004,619
	a- Obligations et valeurs assimilées		153 938 328,757	163 860 306,488	154 516 004,619
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	60 453 463,667	40 465 760,819	48 970 055,325
	a- Placements monétaires		21 852 256,902	19 886 280,415	9 944 440,067
	b- Disponibilités		38 601 206,765	20 579 480,404	39 025 615,258
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	83,189	5 900,269	209,995
	TOTAL ACTIF		214 391 875,613	204 331 967,576	203 486 269,939
	<u>PASSIF</u>		<u>773 841,044</u>	<u>437 342,507</u>	<u>784 462,014</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	745 070,928	405 522,830	749 748,535
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	28 770,116	31 819,677	34 713,479
	<u>ACTIF NET</u>		<u>213 618 034,569</u>	<u>203 894 625,069</u>	<u>202 701 807,925</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	209 818 641,380	200 393 030,824	195 707 648,857
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>3 799 393,189</u>	<u>3 501 594,245</u>	<u>6 994 159,068</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 362,767	180,849	176,588
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 798 030,422	3 501 413,396	6 993 982,480
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		214 391 875,613	204 331 967,576	203 486 269,939

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE

Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période	Période	Période	Période	Période
		du 01.04.14 au 30.06.14	du 01.01.14 au 30.06.14	du 01.04.13 au 30.06.13	du 01.01.13 au 30.06.13	du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus du portefeuille- titres	3.1	1 739 327,679	3 492 129,244	1 858 969,596	3 688 174,013	7 354 234,331
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 739 327,679	3 492 129,244	1 858 969,596	3 688 174,013	7 354 234,331
Revenus des placements monétaires	3.2	588 744,770	1 055 891,757	350 160,939	736 023,481	1 641 025,585
Total des revenus des placements		2 328 072,449	4 548 021,001	2 209 130,535	4 424 197,494	8 995 259,916
Charges de gestion des placements	3.9	-420 736,715	-818 265,956	-405 526,632	-818 829,027	-1 640 948,644
Revenu net des placements		1 907 335,734	3 729 755,045	1 803 603,903	3 605 368,467	7 354 311,272
Autres charges	3.10	-64 032,433	-125 038,211	-59 994,941	-120 859,077	-242 436,743
Résultat d'exploitation		1 843 303,301	3 604 716,834	1 743 608,962	3 484 509,390	7 111 874,529
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	207 596,890	193 313,588	64 305,184	16 904,006	-117 892,049
Sommes distribuables de la période		2 050 900,191	3 798 030,422	1 807 914,146	3 501 413,396	6 993 982,480
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR 4	-207 596,890	-193 313,588	-64 305,184	-16 904,006	117 892,049
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		473 446,866	489 998,046	21 351,876	42 382,729	-15 831,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-444 536,140	-444 536,140	0,000	0,000	97 227,190
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	-636,990	-636,990
Résultat net de la période		1 872 214,027	3 650 178,740	1 764 960,838	3 526 255,129	7 192 633,104

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/06/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.14 au 30.06.14	Période du 01.01.14 au 30.06.14	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 872 214,027</u>	<u>3 650 178,740</u>	<u>1 764 960,838</u>	<u>3 526 255,129</u>	<u>7 192 633,104</u>
a- Résultat d'exploitation	1 843 303,301	3 604 716,834	1 743 608,962	3 484 509,390	7 111 874,529
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	473 446,866	489 998,046	21 351,876	42 382,729	-15 831,625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-444 536,140	-444 536,140	0,000	0,000	97 227,190
d- Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	-636,990	-636,990
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-7 354 320,523</u>	<u>-7 354 320,523</u>	<u>-6 480 001,815</u>	<u>-6 480 001,815</u>	<u>-6 480 001,815</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>18 337 733,499</u>	<u>14 620 368,427</u>	<u>3 968 698,524</u>	<u>-2 442 059,029</u>	<u>-7 301 254,148</u>
a- Souscriptions	61 886 898,281	87 455 442,118	36 438 972,599	74 307 604,356	147 604 616,886
- Capital	60 816 700,000	85 718 700,000	35 839 600,000	72 840 100,000	145 163 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-776 490,736	-1 097 071,088	-471 759,474	-962 768,814	-1 903 305,823
- Régularisation des sommes distribuables	1 846 689,017	2 833 813,206	1 071 132,073	2 430 273,170	4 344 622,709
b- Rachats	43 549 164,782	72 835 073,691	32 470 274,075	76 749 663,385	154 905 871,034
- Capital	42 947 200,000	71 471 200,000	31 828 000,000	75 069 500,000	152 179 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-547 831,958	-915 101,705	-419 102,855	-992 653,402	-1 995 295,608
- Régularisation des sommes distribuables	1 149 796,740	2 278 975,396	1 061 376,930	2 672 816,787	4 721 966,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 855 627,003	10 916 226,644	-746 342,453	-5 395 805,715	-6 588 622,859
a- En début de période	200 762 407,566	202 701 807,925	204 640 967,522	209 290 430,784	209 290 430,784
b- En fin de période	213 618 034,569	213 618 034,569	203 894 625,069	203 894 625,069	202 701 807,925
a- En début de période	1 946 453	1 982 673	1 990 422	2 052 832	2 052 832
b- En fin de période	2 125 148	2 125 148	2 030 538	2 030 538	1 982 673
VALEUR LIQUIDATIVE	100,519	100,519	100,414	100,414	102,236
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,52%	3,57%	3,45%	3,45%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2014 d'obligations et de bons de trésor assimilables.
Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
BTA	(1)	90 989 498,678	103 397 491,839	94 811 328,774
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 004 448,219	0,000	0,000
Obligations des Sociétés	(2)	59 944 381,860	60 462 814,649	59 704 675,845
Total		153 938 328,757	163 860 306,488	154 516 004,619

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'Actif
BTA		88 307 404,237	90 989 498,678	42,44%
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 493 073,598	3,03%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 013 362,455	3,74%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 989 651,954	0,93%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 804 023,398	3,64%
BTA072014	300	343 902,000	319 486,928	0,15%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 566 152,730	3,53%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 468 981,029	15,14%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 112 999,375	2,38%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 221 767,211	9,90%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 004 448,219	1,40%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 004 448,219	1,40%
Obligations des Sociétés		59 764 176,000	59 944 381,860	27,96%
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	363 479,671	0,17%
AIL 2012-1	10 000	600 000,000	603 708,493	0,28%
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000	3 000 000,000	1,40%
AMENBANK ES2009	30 000	2 199 600,000	2 271 592,606	1,06%
AMENBANK2006	15 000	450 000,000	458 629,150	0,21%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 400 000,000	1 408 806,575	0,66%
AMENBANKES2011-1	10 000	800 000,000	829 734,575	0,39%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 439 820,000	1 493 239,711	0,70%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	760 000,000	763 650,809	0,36%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 250 000,000	1 256 292,290	0,59%
ATL 2008 (ES)	4 050	405 000,000	424 448,878	0,20%
ATL 2010-1	23 000	920 000,000	954 723,069	0,45%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000,000	1 635 296,438	0,76%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 018 904,110	0,48%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 010 432,877	0,47%
ATL2009/2	17 000	1 020 000,000	1 052 746,192	0,49%

ATL2009/3	18 000	360 000,000	367 400,219	0,17%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 857 100,000	2 914 382,748	1,36%
ATTIJARI LEASE 20	40 000	4 000 000,000	4 076 019,725	1,90%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	800 000,000	826 857,206	0,39%
BH 2009CATB	50 000	4 230 000,000	4 319 430,312	2,01%
BHSUB07	30 000	600 000,000	616 032,917	0,29%
BNASUB09	23 300	1 552 945,000	1 568 568,052	0,73%
BTE 2009	20 000	1 200 000,000	1 240 181,917	0,58%
BTE 2010	10 000	700 000,000	722 897,096	0,34%
BTE 2010 V	10 000	700 000,000	723 858,334	0,34%
BTK09 CAT(A)	19 000	814 321,000	825 963,113	0,39%
BTK09 CAT(B)	15 000	900 000,000	913 360,192	0,43%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	857 150,000	884 135,430	0,41%
CIL 2010-1	22 000	880 000,000	914 023,452	0,43%
CIL 2010-2	10 000	400 000,000	411 309,589	0,19%
CIL 2011-1	10 000	400 000,000	406 557,808	0,19%
CIL2009/1	5 000	100 000,000	104 183,014	0,05%
CIL2009/2	20 000	400 000,000	413 618,630	0,19%
CIL2009/3	20 000	400 000,000	407 042,192	0,19%
CIL2013/1-A 7%	15 000	1 500 000,000	1 547 638,356	0,72%
HL 2010-1	10 000	200 000,000	200 299,178	0,09%
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	30 350,466	0,01%
STB2010-1	46 000	2 760 000,000	2 792 777,004	1,30%
STM 2007	4 000	80 000,000	83 225,425	0,04%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 047 040,000	0,95%
TLS SUB2010	10 000	400 000,000	406 146,630	0,19%
TLS2009-2	30 000	600 000,000	606 335,343	0,28%
TLS2010-1	15 000	300 000,000	301 010,959	0,14%
TLS2010-2	20 000	800 000,000	821 299,726	0,38%
TLS2011-1	20 000	800 000,000	802 117,260	0,37%
TLS2011-2	10 000	600 000,000	619 170,411	0,29%
TLS2011-3	10 000	600 000,000	611 770,521	0,29%
TLS2012-1	10 000	600 000,000	602 668,931	0,28%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 020 199,452	0,94%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 048 817,272	0,96%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 248 190,685	0,58%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 466 400,000	1 528 093,256	0,71%
WIFAK LEASE 2010	10 000	400 000,000	408 283,595	0,19%
Produits divers				
INTER AIL 2014 COMPLEMENT	1	8 800,000	4 000,000	0,00%
INTERCALAIRE AIL 2014-1	1	23 040,000	13 440,000	0,01%
Total		62 764 176,000	62 948 830,079	

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations - Intérêts	700 813,960	1 368 754,172	1 144 250,324	2 359 294,425	2 702 447,512
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier - Intérêts	1 038 513,719	2 123 375,072	714 719,272	1 328 879,588	4 651 786,819
TOTAL	1 739 327,679	3 492 129,244	1 858 969,596	3 688 174,013	7 354 234,331

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 60 453 463,667 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	21 852 256,902	19 886 280,415	9 944 440,067
Disponibilités	(2)	38 601 206,765	20 579 480,404	39 025 615,258
Total		60 453 463,667	40 465 760,819	48 970 055,325

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/06/2014	% de l'Actif
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	13/06/2014	1 995 833,102	1 999 582,331	0,93%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	16/06/2014	1 995 833,102	1 998 956,236	0,93%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	17/06/2014	2 494 791,378	2 498 434,560	1,17%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	18/06/2014	1 995 833,102	1 998 539,112	0,93%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	20/06/2014	1 496 874,827	1 498 591,655	0,70%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	23/06/2014	1 995 833,102	1 997 497,254	0,93%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	24/06/2014	1 995 833,102	1 997 289,045	0,93%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	25/06/2014	997 916,551	998 540,445	0,47%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	26/06/2014	997 916,551	998 436,395	0,47%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	27/06/2014	997 916,551	998 332,372	0,47%
UBCI	UBCI	4,70%	20 jours	30/06/2014	1 496 874,827	1 497 030,699	0,70%
Total placement certificats de dépôt					18 461 456,195	18 481 230,104	8,62%

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/06/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	3 500	11/03/14	3 332 730,268	3 371 026,798	1,57%
Total placement BTCT			3 332 730,268	3 371 026,798	1,57%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts à terme	32 500 000,000	12 500 000,000	33 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	211 619,724	55 354,741	195 220,275
Intérêts courus/DAV (POT)	41 018,176	60 378,464	28 279,912
Avoirs en banque	5 848 568,865	7 963 747,199	5 802 115,071
Total	38 601 206,765	20 579 480,404	39 025 615,258

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
Intérêts des bons de trésor	31 198,765	61 449,332	23 850,791	40 601,809	90 369,024
Intérêts des certificats de dépôt	152 716,421	288 512,673	96 460,678	165 089,396	447 609,553
Intérêts sur les avoirs bancaires	404 829,584	705 929,752	229 849,470	530 332,276	1 103 047,008
TOTAL	588 744,770	1 055 891,757	350 160,939	736 023,481	1 641 025,585

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
AC4	<u>Autres Actifs</u>	<u>83,189</u>	<u>5 900,269</u>	<u>209,995</u>
	RàS sur achats BTA	83,189	5 900,269	209,995

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>745 070,928</u>	<u>405 522,830</u>	<u>749 748,535</u>
	Frais de gestionnaire	34 574,062	32 577,340	30 502,564
	Frais de dépositaire	102 280,953	50 688,928	102 762,654
	Frais de distributeurs	608 215,913	322 256,562	616 483,317

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>28 770,116</u>	<u>31 819,677</u>	<u>34 713,479</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	2 468,000	0,000
	Redevance CMF	17 486,094	16 565,462	17 380,882
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	22 754,958	18 505,983	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-11 470,936	-5 719,768	17 332,597

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	85 718 700
* Nombre de titres émis	857 187
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	71 471 200
* Nombre de titres rachetés	714 712
<u>Capital au 30/06/2014</u>	
* Montant en nominal	212 514 800
* Nombre de titres	2 125 148
* Nombre d'actionnaires	2 020

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à 10 916 226,644 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/06/2014 est de 2 125 148 contre 1 982 673 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>195 707 648,857</u>	<u>195 707 648,857</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>85 718 700,000</u>	<u>85 718 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-71 471 200,000</u>	<u>-71 471 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-136 507,477</u>	<u>3 662 885,712</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	489 998,046	489 998,046
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-444 536,140	-444 536,140
- Frais de négociations	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-181 969,383	-181 969,383
- Sommes distribuables		3 799 393,189
<u>Capital fin de période au 30/06/2014</u>	<u>209 818 641,380</u>	<u>213 618 034,569</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2014 s'élèvent à 3 799 393,189 DT contre 3 501 594,245 DT au 30/06/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 362,767	180,849	176,588
Résultat d'exploitation	3 604 716,834	3 484 509,390	7 111 874,529
Régularisation du résultat d'exploitation	193 313,588	16 904,006	-117 892,049
Total	3 799 393,189	3 501 594,245	6 994 159,068

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
CH 1 Charges de gestion des placements	420 736,715	818 265,956	405 526,632	818 829,027	1 640 948,644
Rémunération du gestionnaire	55 221,694	107 397,407	53 225,372	107 471,311	215 374,516
Rémunération du dépositaire	52 592,095	102 283,253	50 690,828	102 353,627	205 118,581
Rémunération des distributeurs	312 922,926	608 585,296	301 610,432	609 004,089	1 220 455,547

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TC. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 31-12-13
CH 2 Autres charges	64 032,433	125 038,211	59 994,941	120 859,077	242 436,743
Redevance CMF	52 592,095	102 283,253	50 690,828	102 353,627	205 118,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	11 440,338	22 754,958	9 304,113	18 505,450	37 318,162

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,-
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.